

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI  
DELIBERATION N° 2024-05-02-05**

**Date de convocation : 30 janvier 2024**

**Date d'affichage : 7 février 2024**

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

Nombre d'élus : 27

Présents : 24

Représentés : 3

Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 24**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Jean-François VAQUIERI, Roch DOSSOU, Salvador-Jean LUDENA, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Frédéric RAVEAU, Audrey de FORNEL, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME, André BLUZE

**Absents ayant donné pouvoir : 3**

Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Loïc FLICHY a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

**Quorum : 14**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2014-15-12-10 du Conseil Municipal du 15 décembre 2014 fixant les tarifs de mise à disposition des salles communales ;

VU l'avis de la commission finances du 29 janvier 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer les horaires et les conditions de location des salles municipales jusqu'à nouvelle délibération du Conseil Municipal portant modification de ces dispositions ;

CONSIDERANT la proposition de modification du règlement intérieur d'utilisation des salles municipales joint en annexe de la présente délibération ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

PRECISE que ces changements entreront en vigueur à compter du 6 février 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
A Noisy-le-Roi, le 5 février 2024

Le Maire  
Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy-le-Roi,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente

